

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	RENOUX Stephen
Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard	
A vessé	GERBAULT Gaëtan	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	COUDREUSE Daniel
Brûlon	CHAUVEAU Cécile	BERNIER Gisèle
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	DE SAINT PRIEST Thierry
Chassillé	LEGENDRE Michel	
Chemiré en Charnie	COUELLE Michel	
Chevillé	LORNE Fabien	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée	PAQUIER Lucie	
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes	PINEDO Bernadette	
Loué	CROYEAU Dominique	PLANTAIS Gérard
Loué	VEAUDECENNE Marie-Laure	CHEVALLIER Laurent
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis	AUTRET Marie-Madeleine
Noyen sur Sarthe	GALATI Chantal	OGE Véronique
Noyen sur Sarthe	JARRIE Lionel	
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël	
Poillé sur Vègre	LAMBERT Isabelle	
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	LAINÉ François	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé		
Tassillé	LEMAITRE Jacky	
Vallon sur Gée		
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	

Absents excusés :

Coulans sur Gée	MORCHOISNE Irène
Loué	COUILLARD Maud (pouvoir à CROYEAU Dominique)
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	LANCELEUR Alain
Pirmil	SIETTE André
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle (pouvoir à LAMBERT Isabelle)
Saint Ouen en champagne	GUERRIAU Dominique (remplacé par suppléant)
Tassé	LEMERCIER Catherine (pouvoir à CERBELLE Régis)
Tassillé	VALLEE Gaëtan (remplacé par suppléant)
Vallon sur Gée	DROUIN Michel, PARIS Dany

Présents : 43

Pouvoirs : 03

Votants : 46

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Gisèle BERNIER, secrétaire de séance.

Le Président demande à rajouter à l'ordre du jour la présentation du dispositif « Intramuros » par Monsieur TREHARD et la vente d'un terrain sur la zone de la Molière à Mareil en Champagne.

Le Conseil Communautaire accepte la présentation de ce dispositif et l'ajout de la vente d'un terrain, à l'ordre du jour.

Après approbation de l'ordre du jour modifié, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, il examine les questions inscrites.

INTERVENTION

Présentation du dispositif Intramuros

Il s'agit d'une application téléchargeable sur smartphone. C'est un modèle de plateforme mutualisée où les citoyens trouvent les informations de leur commune mais aussi celles qui figurent leur bassin de vie.

Des communes du territoire ont déjà souscrit à cette offre qui est gratuite pour les usagers utilisateurs et en sont satisfaites.

CULTURE

Présentation du bilan de la saison culturelle 2018-2019

Le bilan est présenté par Cécile CHOLLET, Chargée de la programmation culturelle :

LES ENTRÉES EN TOUT PUBLIC

2014/2015 1332 spectateurs
2015/2016 1486 spectateurs
2016/2017 1621 spectateurs
2017/2018 1734 spectateurs

Il n'y a pas eu de fil rouge ou temps fort cette saison en tout public car de gros projets en médiation scolaire étaient organisés.

DATE	LES SPECTACLES	Genre	Commune	Nb entrées
23/09	Ouverture de saison « Brother Kawa » + (annulation de la déambulation « Very Lost »)	Rue	Tassillé	± 120
24/10	En famille « La Fabrik »	Théâtre musical	Noyen	140 (sur 294k)
24/11	« Quand la légende est plus belle » Cie Crue	Théâtre chanson	Avesse	74 (le maximum de la salle)
26/01	Cabaret « Allez les filles »	Chanson	Brulon	153
08/02	Concert « Gailo »	Musique	Coulans	63
03/03	En famille « Danse avec les poules »	Cirque	Coulans	167
15/03	Soirée très rock « Deep Z tribute »	Musique et danse	Loué	114
06/04	« Les Lebrun sont au jardin » Cie Tétrafort	Théâtre humour	St Denis d'O.	105
01/05	« 1 ^{er} mai fête ce qui te plaît »	Rue	Loué	± 300
21/05	« Germinal » Cie Les Bateurs de pavés	Théâtre de rue	Noyen	± 80
(723 entrées payantes, 593 entrées libres) TOTAL				1316

LES ENTRÉES EN SCOLAIRE

2014/2015 1617 entrées
2015/2016 2027 entrées
2016/2017 2322 entrées
2017/2018 1418 entrées

2 compagnies ont accepté de jouer une séance de plus « à la recette » Ce qui a permis d'accepter 98% des demandes des écoles LBN sans cout supplémentaire pour la CDC.

Dates	LES SPECTACLES	Lieu	NB entrées	Refus
16-19/10	« Akiko » Cie Les Trigonelles +3 ans	Loué	418	52 hors lbn
15-16/11	« 21X29,7 » Cie Gingolph Gateau +5 ans	Coulans	342	
20/11	« Danse à la carte » Cie Ke Kosa +7 ans	Brulon, Maigné	118	48 lbn
10-11/12	« Mega Younna », Cie Tiksi +8 ans	Loué	419	89 hors lbn
10-11/01	« Now » Cie les Tombés de la lune +11 ans	Loué	414	
15/03	« Deep Z tribute » Cie Zutano Bazar +13 ans	Loué	132	55 lbn
28-29/03	« L'enfant d'éléphant » Cie Ouranies Théâtre +6 ans	Brulon	370	48 hors lbn
21/05	« Mamz'aïe » Cie Robin & Juteau +2 ans	Noyen	222	46 hors lbn
TOTAL			2435	

Les demandes des écoles hors LBN prouvent l'attraction et la reconnaissance de la programmation et du territoire auprès de nos voisins.

Le soutien aux compagnies par la mise à disposition de la Longère pour des répétitions

Du 25 au 27 janvier 2019 : Cie Cirque Exalté (72), duo acrobatique.

Du 11 au 15 avril 2019 : Cie Robin & Juteau (72), nouvelle creation théâtrale.

Du 15 au 19 juillet 2019 : Groupe Ophonius (72), reprise de morceaux.

Il paraîtrait de plus en plus envisageable de monter un dossier de financement d'aide à la résidence pour faire de ce lieu un vrai espace dédié à la creation et à la médiation.

Un travail de réflexion au long court sur de la résidence longue d'artistes en territoire mené avec l'opérateur culturel "La Paperie" (Centre national des arts de la rue et de l'espace public) et Le Pays Vallée de la Sarthe.

Une participation active au Réseau des Scènes départementales Jeune public de la Sarthe, avec la mise en place d'actions en faveur de la création jeune public, la promotion d'évènements, la création d'outils.

Un lieu ressource et conseil pour des associations et communes en recherche de spectacles pour des évènements locaux.

Des déplacements sur des temps forts régionaux, soit de presentation de spectacles soit de réflexion sur la culture.



LES AUTRES MISSIONS...

LA COMMUNICATION

Les publications

- ❖ 6000 exemplaires du livret programme.
- ❖ 10000 tracts recto/verso édités (5X2000ex)
- ❖ 300 affiches programme / 300 affiches spectacle

Le Web / les réseaux sociaux



- ❖ Gestion du site internet www.culturelbn.fr, mise à jours des actualités sur le site internet www.cc-lbn.fr
- ❖ Alimentation de la page Facebook (418 abonnés)
- ❖ Envoi d'une newsletter (± 12 envois, 650 contacts)



Les relations média / presse

- ❖ ± 30 articles de presse Maine Libre, Ouest France, Les Nouvelles (+ filet infolocale)
- ❖ 5 annonces + 2 interview France Bleu Maine, annonces simple sur Radio Fréquence Sillé, Radio Alpa et Virgin Radio
- ❖ 2 interview sur Via LMTV

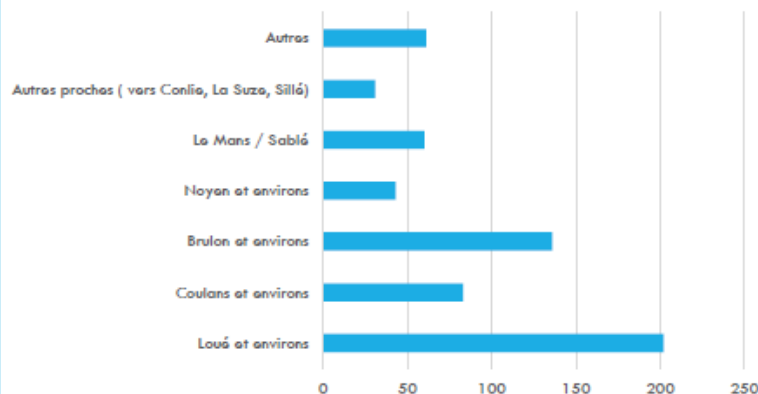
Remerciements aux mairies qui font le relais de l'information dans leur journal communal ou qui transfèrent la newsletter.

QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC



D'où vient le public ?

Source : les entrées payantes



Un plus pour l'économie locale ?

La saison culturelle représente un reste à charge d'environ 70000€ pour la collectivité. Mais cette somme c'est aussi :

- ✓ 1 emploi à temps complet + 170h pour un technicien intermittent
- ✓ Environ 60000€ injectés dans les commerces de bouche et services hôteliers locaux pour l'accueil des artistes.

Cécile CHOLLET tient à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette saison.

Elle souhaite toutefois soulever la question des déplacements. En effet, une piste de réflexion pourrait être lancée sur le transport des scolaires vers les lieux de spectacles.

Tarifs 2019-2020

Il est proposé de maintenir les tarifs comme suit :

RDV TOUT PUBLIC

Tarif Plein : 10 €

Tarif Réduit : 7 € (étudiants de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi)

Tarif Enfant : 4 € (moins de 12 ans)

RDV FAMILLE

Tarif Plein : 7 €

Tarif Réduit : 4 € (moins de 12 ans)

Modes de règlements acceptés :

Espèces, Chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public, Chèques collèges72, Pass Culture Région, Chèques ANCV, Tickets MSA (a minima de 2 spectacles)

Les billets ne sont ni repris, ni échangés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs présentés. **Délibération n°11-09-2019-01**

ENVIRONNEMENT

Constitution du comité de suivi

L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2018 porte dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels par la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen.

Un comité de suivi, composé de l'ensemble des représentants des parties, sera mis en place sous l'égide de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire prend connaissance des modifications apportées au règlement, pour tenir compte, notamment du nombre de candidatures d'usagers.

Le comité de suivi est donc constitué comme suit :

Usagers :

Mme LETOURNEUR – Chemiré en Charnie
M. DUFOUR Olivier – Brains sur Gée
M. MAINGUY Pierre – Noyen sur Sarthe
Mme PLESSIS Babette – Avesse
Mme BAUDRY – HERMANGE Perrine – Epineu le chevreuil
M. LAROCHE Mathieu – Coulans sur Gée

Elus :

M. PLANTAIS Gérard - Titulaire
M. VANNIER Gilbert - Titulaire
M. JARRIÉ Lionel - Titulaire
M. DE SAINT PRIEST Thierry - Titulaire
M. NOIR Régis - Titulaire
M. BRIFFAULT Michel - Titulaire
M. PIOGER Fernand – Titulaire
M. VALLEE Gaëtan – Suppléant
M. ROGUET Jean-Claude - Suppléant
M. POUCE Gérard - Suppléant

Associations :

Chemiré Charnie environnement

M. VANHERPE Jean-Marie – Titulaire /
M. DESPREZ Laurent- Suppléant

Collectif citoyen :

M. COLIN Jean-Jacques– Titulaire /
M. PANCHEVRE Jacky– Suppléant

Délibération n°11-09-2019-02

Présentation résultat consultation marché « déchets verts »

Le conseil communautaire, dans sa séance du 19 juin 2019 a décidé de relancer une consultation, un seul candidat a en effet répondu à la première consultation.

Sur la seconde consultation, deux candidats ont répondu. L'analyse des offres est présentée :

ECOSYS	Mise à disposition de bennes de 30 m ³	144 760,00 € H.T.
VEOLIA	Mise à disposition de bennes de 30 m ³	136 691,52 € H.T.
ECOSYS	Mise à disposition de bennes de 35 m ³	Pas de réponse
VEOLIA	Mise à disposition de bennes de 35 m ³	104 053,60 € H.T.

Les prestations sur le plan technique, sont équivalentes, sauf pour les dimensionnements des bennes.

Sur proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de retenir l'offre présentée par VEOLIA pour la mise à disposition de bennes de 35 m³ afin d'optimiser les rotations. **Délibération n°11-09-2019-03**

FINANCES

Délibérations fiscales

Tous les ans, les collectivités locales sont sollicitées pour prendre des délibérations liées à la fiscalité pour effet au 1^{er} janvier de l'année suivante. Sont ainsi présentés deux projets de délibération :

Contribution Economique Territoriale

Il est proposé pour l'exercice 2020 :

Montant du chiffre d'affaires HT	Tranche pour la base minimum (en €)	2020
Inférieur ou égal à 10 000 €	entre 216 et 514	365
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	entre 216 et 1 027	365
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	entre 216 et 2 157	1 187
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	entre 216 et 3 596	1 906
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	entre 216 et 5 136	2 676
Supérieur à 500 000 €	entre 216 et 6 678	3 447

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de fixer le montant selon le tableau présenté. **Délibération n°11-09-2019-04**

GEMAPI

Le conseil communautaire, dans sa séance du 12 septembre 2018, a fixé le produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 54 589,25 euros pour l'année 2019 et a précisé que tout ajustement sera répercuté sur les fonds propres de la communauté de communes.

La commission « Finances », présente ses propositions selon les réponses des trois syndicats auxquels adhère la communauté de communes, à savoir le syndicat « Vègre, Deux Fonts et Gée », le syndicat « Erve et Treulon » et le syndicat « Est aval unifié ». Le montant demandé pour l'année 2020 s'élève à 59 716 euros.

Deux propositions sont faites :

- Le maintien de la taxe de 54 589,25 €, le reste de la somme (5 126,75 euros) autofinancé par le budget principal ;
- La répercussion de la hausse sur la taxe, soit 59 716 euros.

Il est procédé à un vote sur l'augmentation de la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire, par 42 voix pour, 3 voix contre et 01 abstention, prend une délibération pour fixer le produit de la taxe GEMAPI à 59 716 euros pour l'année 2020.

Délibération n°11-09-2019-05

Régularisation comptable de la cession du bâtiment frigorifique

La vente du bâtiment frigorifique a nécessité une sortie comptable du patrimoine.

Au budget primitif, cette cession (130 000 €) était positionnée sur le budget des bâtiments (B584) mais après recherche au niveau de l'actif, l'immeuble a été acheté au budget principal (B580 sous le nom atelier VANDENBUSH et une valeur nette de 372 933.83 €).

L'actif se trouvant au budget principal, la cession ne peut donc se faire que sur ce même budget.

Le conseil communautaire approuve la décision modificative présentée. **Délibération n°11-09-2019-07**

Compte rendu de la commission « Finances »

La commission présente les résultats de sa réunion du 10 septembre 2019, et notamment sa réflexion sur les fonds de concours.

Une enveloppe de 1 009 428 euros a été réservée pour les communes membres, à la suite du passage en fiscalité professionnelle unique, en 2016. A ce jour, trois communes n'ont pas utilisé leur droit de tirage. Le montant pour ces trois communes s'élève à 88 571 euros.

Quant au solde des enveloppes partiellement consommées, il reste 31 049,31 euros.

La commission a réfléchi à l'utilisation potentielle des fonds non consommés et propose que cette somme soit répartie sur quatre communes qui ont été impactées financièrement par la baisse des dotations liées au passage en fiscalité professionnelle unique.

Il s'agit des communes de Auvers sous Montfaucon, Crannes en Champagne, Epineu le Chevreuil et Saint Christophe en Champagne.

Le conseil communautaire, à la majorité, par 40 voix et 6 abstentions, décide de réserver la somme de 31 049,31 euros au bénéfice de ces quatre communes. **Délibération n°11-09-2019-06**

ECONOMIE

Cession de terrains sur la zone de La Molière

Le président informe l'assemblée que l'entreprise DESLANDES Motocultures, a sollicité l'acquisition d'un terrain sur la zone de la Molière à Mareil en Champagne pour l'agrandissement d'un bâtiment à usage artisanal.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, valide la cession de ladite parcelle et autorise le Président à signer toute pièce afférente à cette opération. **Délibération n°11-09-2019-08**

Cession de terrains sur la zone de La Plante

A l'occasion de la séance du 03 juillet 2019, aucune délibération n'a pu être prise, l'avis des domaines n'a pas été notifié préalablement à la date de la séance.

Ce point est représenté, par suite de la réception de l'avis des domaines en date du 02 août 2019.

L'acquisition de parcelles de terrain porte sur la parcelle cadastrées section YH, n°29, d'une superficie de 2 998 m².

Le Conseil communautaire accepte cette cession et charge le président de faire procéder à la réalisation de la vente. **Délibération n°11-09-2019-09**

SOCIAL SANTE

Proposition de reconduction du marché de fournitures des denrées alimentaires pour la cuisine centrale

Il est possible de reconduire le marché pour une année à compter du 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables d'Elior pour échanger et tenter de trouver des solutions afin que le marché soit exécuté conformément au cahier des charges.

Le conseil communautaire décide de ne pas reconduire le marché. **Délibération n°11-09-2019-10**

VOIRIE

Présentation de devis sur des aménagements de sécurité (annulé – dépasse le seuil de 25 000 € H.T.)

Décision modificative (zones)

Des besoins d'acquisition de signalétique et remplacement d'une tondeuse, ont été exprimés. Le conseil communautaire est invité à prendre une décision modificative :

Budget	Imputation	Objet	Budget avant mouvement	Dépenses	Recettes
585 Budget zones	6045 (011)	Achats d'études	26 175,00 €	-10 000,00 €	
	023 (023)	Virement à la section d'investissement	440 807,90 €	10 000,00 €	
	021 (021)	Virement de la section d'exploitation	440 807,90 €		10 000,00 €
	2188 (21)	Autres immobilisations	0,00 €	10 000,00 €	
				10 000,00 €	10 000,00 €

Le conseil communautaire émet un avis favorable à cette décision modificative. **Délibération n°11-09-2019-11**

Signalétique des zones et équipements communautaires

A l'occasion de la séance du conseil communautaire en date du 13 février 2019, un projet de mise en place de signalétiques des zones et équipements communautaires a été présenté.

Une consultation a été lancée, deux sociétés ont répondu :

GRAPHI CONCEPT – LE MANS	24 182,00 euros Hors Taxes
ATELIER AVIE – SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	27 319,50 euros Hors Taxes

Les prestations techniques sont équivalentes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société GRAPHI-CONCEPT, pour un montant de 24 182,00 euros Hors Taxes. **Délibération n°11-09-2019-12**

Echanges voies communales avec le Département

Le classement de la voie communale n°2 dans le domaine public départemental peut être réalisé.

Le montant de la participation de la communauté de communes est ramené à 100 000 euros pour les travaux nécessaires à la mise hors gel de la VC 2 dans sa section comprise entre les RD 21 et 31. La révision de prix pourra impacter la participation de la communauté de communes à hauteur de 3 000 euros à 4 000 euros environs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce conventionnement. **Délibération n°11-09-2019-13**

SPORT

Présentation de la convention d'utilisation des équipements sportifs entre le Département et la communauté de communes

La commission permanente du Département a décidé dans sa séance du 05 juillet 2019 d'abonder le budget de chaque collège de la somme mise à sa charge par les locations d'équipements sportifs municipaux, intercommunaux ou associatifs.

Le montant de la participation du Département pour le collège Belle Vue s'élève à 19 196,78 euros, et pour le collège Saint Michel s'élève à 11 422,52 euros.

Le conseil communautaire autorise le président à signer les conventions. **Délibération n°11-09-2019-14**

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes dans le cadre d'une régularisation administrative

Le service des ressources humaines procède actuellement à un recensement des postes non pourvus. A ce titre, il est proposé à l'ensemble des délégués communautaires de supprimer les postes suivants :

Intitulé du poste	Enseignement	Volume horaire hebdomadaire	Motif
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Violon	07h25	Radiation des cadres
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Direction	20h00	Poste créé en doublon
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Guitare, Basse	05h00	Radiation des cadres
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Guitare, Basse	04h30	Radiation des cadres
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Trombone, interventions scolaires	05h15	Radiation des cadres
Intitulé du poste	Enseignement	Volume horaire hebdomadaire	Motif
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Piano	15h00	Radiation des cadres
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Guitare, Basse	15h00	Radiation des cadres
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	Violon	05h00	Radiation des cadres

Et de procéder à la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe pour 6 hebdomadaires, en remplacement de la suppression d'un poste à 5h00 (violon)

Le conseil communautaire autorise ces suppressions et création de poste. **Délibération n°11-09-2019-15**

Autorisation de temps partiel sur demande

Le conseil communautaire est invité à prendre une délibération sur les temps partiels sur autorisation.

Cette autorisation de travailler à temps partiel fait suite à une demande de l'agent et est accordée sous réserves des nécessités e service.

Peuvent être autorisés à accomplir un service à temps partiel (Article 1 du décret n°2004-777) :

- Les fonctionnaires titulaires occupant un emploi à temps complet ;
- Les agents contractuels comptant une ancienneté de service supérieure à un an, employés à temps complet ;
- Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agent contractuel

La quotité du service assuré ne peut être inférieure au mi-temps. La quotité de travail peut donc être comprise entre 50 % et 100 % de la durée hebdomadaire de travail à temps plein.

La rémunération est calculée comme suit :

❖ Temps de travail à 50 %	50 % de la rémunération à temps complet
❖ Temps de travail à 60 %	60 % de la rémunération à temps complet
❖ Temps de travail à 70 %	70 % de la rémunération à temps complet
❖ Temps de travail à 80 %	6/7 ^{ème} de la rémunération à temps complet
❖ Temps de travail à 90 %	32/35 ^{ème} de la rémunération à temps complet

Le conseil communautaire autorise le temps partiel sur demande et en fonction des nécessités de services. **Délibération n°11-09-2019-16**

QUESTIONS DIVERSES

Mission locale Sarthe et Loir

Le directeur a été récemment licencié pour faute professionnelle grave. L'affaire est portée devant le tribunal des Prud'hommes.

Un agent de la mission locale a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le maire de la commune d'Amné en champagne souhaite évoquer le transfert de cette compétence.

Il soulève ainsi une interrogation sur la pertinence du transfert de cette compétence.

Monsieur le président rappelle que le débat a déjà eu lieu, les communes n'ont pas encore toutes délibéré, elles ont trois mois à compter de la date de notification de la délibération communautaire pour émettre un avis.

Hôtel communautaire

L'entreprise titulaire du lot « plâtrerie » a été placée en liquidation judiciaire.

Une consultation sera lancée pour ce lot avec une remise des offres fixée au 27 septembre 2019.

Les résultats de la consultation seront présentés à la séance du conseil communautaire du 09 octobre 2019.

Maisons France Services

Monsieur le Maire de Saint Denis d'Orques présente le compte rendu d'une réunion d'information sur les **Maisons de Services Au Public (MSAP)**, qui vont devenir des Maisons France Services.

Ces dispositifs permettent d'accueillir et d'orienter les usagers sur les thèmes suivants : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Levée de l'assemblée et prochaine réunion

L'assemblée est levée à 22h30 la prochaine réunion est prévue le 09 octobre 2019 à l'espace Vègre et Champagne à Brûlon.

Délibération(s) rajoutée(s)

11-09-2019-17 Encaissement retenue de garantie – Budget Bâtiments

Nomencl.	Libellé	Numéro	Destinataire/Services
8.9	Tarifs saison culturelle 2019-2020	11-09-2019-01	Services culture, finances, comptabilité
5.2	Constitution comité de suivi	11-09-2019-02	Service environnement
1.1.11	Marché déchets verts	11-09-2019-03	Service finances, environnement, comptabilité
7.2.5	Délibération fiscale CET	11-09-2019-04	Service finances
7.2.5	Délibération fiscale GEMAPI	11-09-2019-05	Service finances
7.8	Redistribution enveloppe fonds de concours	11-09-2019-06	Service finances
7.1.4	DM 02 – Budget principal (B580)	11-09-2019-07	Service finances
3.2	Vente terrain La Molière - DESLANDES	11-09-2019-08	Service économie, finances
3.2	Vente terrain La Plante – BAILLIF	11-09-2019-09	Service économie, finances
1.1.8	Non reconduction marché denrées alimentaires (ELIOR)	11-09-2019-10	Service finances, cuisine centrale
7.1.4	DM 01 – Budget zones (B585)	11-09-2019-11	Service finances
1.1.11	Signalétique zones et équipements	11-09-2019-12	Service voirie, finances, comptabilité
1.4.1	Echange VC 2 - Département	11-09-2019-13	Service voirie, conseil départemental
7.5.1	Convention département (gymnases collèges)	11-09-2019-14	Service sport, conseil départemental
4.2.1	Création et suppression postes EEA	11-09-2019-15	Service ressources humaines
4.1.6	Autorisation exercice à temps partiel	11-09-2019-16	Service ressources humaines
7.10	Encaissement retenue garantie	11-09-2019-17	Service finances